

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2025 06 16

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération

Lors de sa réunion du 18 septembre 2025

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 11 septembre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE.

Excusés : Jean SOYER, Philippe MOREAU, Dominique MALARY.

Participait également sans voix délibérative : Nathalie PONCET (en remplacement de Jean SOYER).

Autorisation du dépôt d'une déclaration préalable et d'une autorisation de travaux pour le salon de coiffure « Chloé coiffure » à Saint Maixent sur Vie

Le Conseil Communautaire du 3 avril 2025 a décidé d'inscrire une somme de 97 000 € au budget 2025, en vue de réaliser des travaux dans les deux commerces maixentais, nécessités principalement par l'évolution de l'activité de la coiffeuse.

Depuis 2 ans le salon de coiffure propose des prothèses capillaires. Vu la demande croissante, la gérante a besoin d'une pièce supplémentaire pour accueillir et prendre soin de ses clientes, en toute discrétion, sans devoir passer par le salon.

Afin de limiter les coûts d'une extension neuve du salon de coiffure, à l'origine de la demande et en concertation avec Monsieur le Maire, il a été décidé de céder au salon, la réserve du restaurant et de la transformer en espace coiffure.

Le Bureau Communautaire du 24 juin 2025 a approuvé la réalisation, par la Communauté d'Agglomération, des travaux nécessaires à l'extension du salon de coiffure.

Ce changement de destination est soumis au dépôt d'une déclaration préalable ainsi qu'une autorisation de travaux pour mettre ce nouveau local aux normes d'accessibilité.

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10, L5216-1 et suivants, et L5216-5-I.1°,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu le BP 2025,

Vu la décision n° 2025 05 11 du Bureau Communautaire du 24 juin 2025 approuvant la réalisation de travaux d'agrandissement des commerces de Saint Maixent sur Vie et fixant les modalités de revalorisation des loyers,

Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Développement Economique » du 11 juin 2025,

Considérant la nécessité, pour le salon de coiffure « Chloé Coiffure », de disposer d'un espace supplémentaire dédié aux prothèses capillaires,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le dépôt d'une déclaration préalable et d'une autorisation de travaux portant sur l'aménagement du futur salon prothésiste « Chloé Coiffure » à Saint Maixent sur Vie ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 23 SEP. 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 23 SEP. 2025

Givrand, le 19 septembre 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.